

Réunion du Conseil d'Administration

SÉANCE N° 1

-

24 SEPTEMBRE 2018

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 17h30.

Elle soumet le procès-verbal de la séance du 28 JUIN 2018 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration qui l'adoptent en l'état à l'unanimité.

Madame KENCHINGTON Mélanie est désignée secrétaire de séance.

Madame la Principale propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : désherbage du CDI dans la partie affaires financières et matérielles.

1. AFFAIRES PEDAGOGIQUES, VIE SCOLAIRE ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

- Madame La Principale présente le rapport annuel de fonctionnement qui porte sur l'année 2017-2018. Ce rapport, soumis au conseil d'administration, rend compte notamment de la mise en œuvre du projet d'établissement, des expérimentations menées par l'établissement et du contrat d'objectifs (*Article R421-20 du Code de l'Éducation*).
- Il reprend les axes du projet d'établissement, les objectifs du contrat d'objectifs et les axes du projet de réseau.
- L'analyse qui en est faite sert de base au dialogue de gestion qui se déroule généralement après les vacances de Toussaint.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

ENQUETE CLIMAT SCOLAIRE

- L'enquête est inscrite au projet d'établissement
- L'application d'enquête locale de climat scolaire est un outil contribuant à l'autoévaluation. L'enquête permet de mesurer le ressenti des élèves et des personnels à partir de leurs réponses anonymes à une série de questions. En prenant en considération la parole de tous et de chacun (élèves et personnels), l'objectif consiste à se fonder sur les représentations, en les partageant et en les objectivant, pour poser un diagnostic et pour définir et conduire une stratégie collective d'amélioration globale du climat scolaire.
- Les données collectées ne sont communiquées qu'au collège
- L'ensemble de la communauté éducative est informé et préparé à cette démarche
- Les élèves et les responsables légaux sont également informés de cette démarche.
- L'anonymat des répondants est garanti.
- **La période de passation est fixée du 12 au 21 novembre 2018**

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

INDEMNITE POUR MISSION PARTICULIERE

- L'IMP demandé au titre du parcours d'excellence pour rétribuer le référent a été accordé, il s'agit d'une IMP taux 2 soit 625 € annuel. Celle-ci est fléchée.
- 2 IMP taux 1 ou 1 IMP taux 2 restent à attribuer :
 - Proposition faite par le chef d'établissement : Gestion des nouveaux équipements mobiles

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

SERVICES DES PETITES VACANCES

Pour information, sont présentés les services de vacances.

- **Vacances d'automne :**
 - école ouverte du 22 au 23 octobre 2018
 - Permanence de l'administration et des agents du 22 au 24 octobre 2018
- **Vacances d'Hiver :**
 - Permanence de l'administration et des agents du 11 au 12 février 2019
- **Vacances de Printemps :**
 - École ouverte (sous réserve de crédits) du 8 au 12 avril 2019
 - Permanence de l'administration et des agents du 8 au 9 avril 2019

2. AFFAIRES FINANCIERES ET MATERIELLES

CONVENTIONS ET CONTRATS

Madame la Principale demande l'autorisation de signer les conventions et contrats présentés ci-dessous :

- Convention avec L'ANPAA 85 : association qui accompagne le projet de renforcement des compétences psy-sociales auprès de classes de 6ème et 5ème :
◇coût 65€

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

- Convention avec FACE 85 : association qui accompagne le projet TEKNIK auprès des élèves de 4ème dans le cadre du parcours d'excellence : ◇coût 484 €
Ce projet entre dans le parcours d'excellence et est financé par la subvention du dit parcours. Le coût semble élevé à l'ensemble des membres. Il est opportun de tenter cette expérience, et les conclusions seront tirées avant son éventuelle reconduction pour une autre année.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

- Convention avec LES FRANCAS, association qui accompagne l'action devoirs faits à titre gracieux pour l'établissement mais cette association est subventionnée par le rectorat.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

- Convention avec la MEDIATHEQUE de la Rochelle qui permet le prêt gracieux de livres et d'œuvres d'art.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

- Convention avec le LYCEE LE MANS SUD service mutualisateur pour les opérations de gestion des personnels recrutés en contrat aidé.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Madame la Gestionnaire présente le montant des crédits globalisés et sa répartition. Madame la Principale soumet la répartition suivante au vote.

- Crédits globalisés (**1178,40€**) : répartition entre droits de reprographie (396€), carnet de correspondance (722.28€) et manuels scolaires (60.12€)

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

Madame la Gestionnaire explique qu'un prélèvement sur fonds de réserve est nécessaire :

- **Prélèvement de 2500 €** pour payer la facture de gaz. La facture annuelle de gaz est plus élevée que l'année précédente à cause du marché SYDEV qui n'est plus en notre faveur. Le transport du gaz est facturé très cher même si la consommation est moindre.
- **Prélèvement de 1000€** pour compléter les collections des manuels scolaires sur le niveau 4^{ème}, niveau qui accueille plus d'élèves cette année que l'année précédente.

Madame la Principale soumet au vote ce prélèvement.

Approuvé - 13 voix pour – 1 abstention

Madame la Gestionnaire présente pour information la décision budgétaire modificative concernant l'ouverture ou la mise à jour des lignes budgétaires suivantes :

- Devoirs Faits → 900 €,
- Bibliothèque pédagogique → 300 €
- Fonds sociaux → 1352,40 €.

REMISES GRACIEUSES ET ADMISSION EN NON VALEUR

Madame La Gestionnaire demande la remise gracieuse d'un montant de 271,32 € pour une famille qui ne peut pas s'acquitter de sa dette. Madame La Principale soumet cette proposition au vote.

Approuvé - 12 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre

Monsieur l'agent Comptable demande de présenter deux créances de 2012 d'un montant total de 206,82 € pour admission en non valeur. Madame La Principale soumet cette proposition au vote.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

ECHANGE AVEC L'ESPAGNE

Madame la Principale soumet au vote le projet suivant et son tarif :

- **Organisation** : Les élèves de troisième ont la possibilité de participer à un échange scolaire (20 élèves environ).
- Chaque participant aura un(e) correspondant(e) espagnol(e) scolarisé(e) dans le collège privé CPR de Vilagarcía de Arousa situé en Galice (Espagne).
- Séjour en Espagne du **mardi 12 au mardi 19 mars 2019**.
- Accueil des Espagnols du **mardi 26 mars au mardi 2 avril 2019**
- **Tarif** : Après étude du budget, Madame La Gestionnaire propose un prix par élève de **275 €**.

Approuvé à l'unanimité - 14 voix pour

Départ d'un représentant des élèves à 18h15

VOYAGE AU SKI

Madame La Principale soumet au vote le tarif du voyage au ski et rappelle son organisation :

- **Organisation** : Les élèves de cinquième ont la possibilité de participer à un voyage au ski (50 élèves).
- Séjour à AX LES THERMES du **lundi 21 au vendredi 25 janvier 2019**.
- **Tarif** : Après étude du budget, Madame La Gestionnaire propose un prix par élève de **295 €**.

Approuvé à l'unanimité - 13 voix pour

DESHERBAGE DU CDI

Le professeur documentaliste souhaite sortir de son inventaire une centaine de vieux ouvrages. Madame La Principale soumet au vote ce désherbage.

Approuvé à l'unanimité - 13 voix pour

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Principale précise qu'aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25

La Secrétaire de séance
Mme Mélanie KENCHINGTON



La Présidente
Mme Laurence LEFER

